

A Safer World For The Truth

*Raconter l'histoire:  
En souvenir de Elisabeth  
Blanche Olofio*



In memory of Igor Acko

# Résumé

Elisabeth Blanche Olofio était une journaliste communautaire qui travaillait en République centrafricaine (RCA), dans une station de radio communautaire catholique appelée *Radio Be Oko* (« Un seul cœur »). Le 5 janvier 2013, Elisabeth a été prise pour cible en raison de son travail de journaliste et a été brutalement frappée, torturée et violée par des rebelles de la Séléka dans sa ville natale de Bambari. Elisabeth fournissait alors à sa communauté des informations essentielles sur l'avancée des rebelles. La gravité de ses blessures l'a contrainte à être transférée à Bangui, la capitale, pour y recevoir des soins médicaux d'urgence. L'occupation de Bangui par les rebelles a provoqué chez Elisabeth de graves traumatismes psychologiques et physiques pendant un an et demi. Étant dans l'impossibilité de fuir le pays pour bénéficier de soins médicaux adaptés, Elisabeth a succombé à ses blessures en juin 2014. Elle était âgée de 34 ans.

Les citoyens journalistes locaux, tels qu'Elisabeth, qui manquent souvent de moyens pour la formation, l'équipement et les mesures de protection, effectuent régulièrement des reportages dans des conditions dangereuses. Ils jouent un rôle majeur en rendant compte des conflits en cours, à la fois à l'intention des communautés auxquelles ils appartiennent mais également du public international, et dans certains cas, ils sont la seule source d'information dans une région. C'est pour cette raison que les citoyens journalistes locaux sont souvent la cible des parties belligérantes désireuses de les réduire au silence.

À travers l'histoire d'Elisabeth Blanche Olofio, *A Safer World for the Truth* attire l'attention sur les dangers auxquels font face les journalistes locaux qui travaillent en zones de conflit. Le rapport révélera qui sont les auteurs présumés des actes de torture, du viol et de l'assassinat d'Elisabeth, comment ils ont jusqu'ici échappé à la justice, et les souffrances endurées par Elisabeth pendant un an et demi. Notre équipe d'enquêteurs a examiné les preuves photographiques, les documents officiels et les échanges d'emails archivés, et a interrogé plus de trente témoins et experts afin de faire la lumière sur ce que cache réellement l'agression d'Elisabeth Blanche Olofio.

L'attaque subie par Elisabeth et ses conséquences sont révélatrices d'un problème systémique dans les États en proie au conflit civil, et en particulier en République centrafricaine (RCA). Lors des soulèvements civils et volatiles, les médias et les journalistes sont la cible de menaces réelles ; les attaques qu'ils subissent font rarement l'objet d'une enquête et il est très rare que justice soit faite. La mort d'Elisabeth a suscité peu d'attention. Or on sait depuis plus de neuf ans que les rebelles de la Séléka sont les auteurs de l'attaque subie par Elisabeth, mais, à ce jour, aucune enquête officielle n'a été ouverte. Au cours de cette période, la victime et plusieurs des principaux témoins oculaires sont morts ; les principaux suspects ont disparu ou sont décédés, eux aussi, et des preuves cruciales ont été perdues ou détruites. Par conséquent, les chances que justice soit rendue à Elisabeth se sont considérablement réduites.

La présente enquête repose sur des allégations crédibles indiquant qu'Elisabeth Blanche Olofio enquêtait sur une affaire de détournement de fonds destinés à la réhabilitation de l'école Michel Maitre, dans l'enceinte du diocèse catholique de Bambari. En représailles, Elisabeth a été directement et gravement menacée par l'évêque Édouard Mathos de Bambari lors d'une réunion de travail organisée avec le personnel de Radio Be Oko. Les rumeurs de l'incident et de l'enquête se sont rapidement répandues dans la ville. Suite à cet incident et en partie sur la base de ces rumeurs, Elisabeth a été identifiée et prise pour cible par les rebelles de la Séléka en tant que journaliste d'investigation. Elle a été dénoncée par un jeune du quartier, appelé Oyoh, qui a informé les rebelles de la Séléka qu'Elisabeth avait quitté sa cachette et était revenue et il leur a indiqué où elle se trouvait. Oyoh résiderait toujours à Bambari, mais n'a jamais été interrogé.

Notre enquête a également révélé que les rebelles de la Séléka se sont lancés à la recherche d'Elisabeth à bord de quatre véhicules Toyota Landcruiser. Les combattants rebelles, sous le commandement du général Tom Adam ou du colonel Méa, ont mis la main sur Elisabeth alors qu'elle se trouvait dans la maison de sa marraine Augustine. Elle a été gravement frappée et torturée, puis violée par les rebelles de la Séléka pendant plusieurs

heures. Elisabeth a été laissée pour morte. Elle était inconsciente, le corps couvert d'ecchymoses et des zones entières du corps tuméfiées ; elle perdait beaucoup de sang par les oreilles et le nez, et quand elle s'est réveillée, elle ne pouvait plus bouger les jambes.

Les soins médicaux adéquats n'étant pas disponibles à Bambari, elle a déménagé à Bangui avec ses deux enfants, à la fin du mois de février 2013. Désormais installée à Bangui, Elisabeth se remettait doucement de ses profondes blessures physiques et psychologiques jusqu'à ce que les rebelles de la Séléka marchent sur la capitale, le 24 mars 2013. Son état s'est gravement détérioré avec l'occupation de Bangui par les rebelles. Prise au piège d'une ville troublée où les milices sillonnaient les rues, elle était terrorisée à l'idée de se rendre régulièrement à l'hôpital et a cessé d'y aller. Loin de s'améliorer, l'état de santé d'Elisabeth n'a fait qu'empirer. Ses blessures psychologiques et physiques ne pouvaient pas être traitées de manière adéquate à Bangui ; la présence constante de la Séléka, alliée au vacarme régulier des tirs, ont profondément aggravé son traumatisme. Les plans destinés à assurer son évacuation vers un environnement sûr, hors de la RCA, n'ont pas abouti pour des raisons liées à ses papiers d'identité. Au terme d'un an et demi de souffrance, Elisabeth a succombé à ses blessures, en juin 2014.

À la lumière de ce qui précède, le présent rapport conclut que la Cour pénale spéciale (CPS) doit immédiatement ouvrir une enquête sur les crimes commis contre les journalistes par les parties belligérantes en RCA depuis 2012, notamment ceux commis à l'encontre d'Elisabeth Blanche Olofio. Si la CPS n'est pas compétente en la matière, il revient au procureur général de Bambari d'ouvrir une enquête sur l'attaque perpétrée contre Elisabeth Blanche Olofio. En outre, il est à relever que les moyens et la volonté de la communauté internationale à l'égard de la protection des journalistes (locaux) sont des plus défailants, tout comme la prévention et les enquêtes sur les crimes commis à leur encontre dans les États en situation de conflit, dont les capacités et les moyens sont insuffisants pour qu'ils conduisent eux-mêmes ces enquêtes.

Aussi, le présent rapport s'achève-t-il sur les recommandations concrètes suivantes:

*Aux autorités judiciaires compétentes:*

1. **Le procureur de la Cour pénale spéciale doit immédiatement ouvrir une enquête sur les crimes contre les journalistes commis par toutes les parties belligérantes en République centrafricaine depuis 2012.** L'impact causé par la mort d'un journaliste dépasse le cadre de l'assassinat puisqu'il a un effet majeur sur l'accès de la population à l'information, ce qui est particulièrement crucial en période de conflit. L'enquête générale du procureur devrait inclure une enquête sur l'attaque, la torture et le viol subis par Elisabeth Blanche Olofio, en janvier 2013. Cette enquête devrait notamment porter sur les rôles joués par l'(ex)général de la Séléka, Tom Adam, également connu sous le nom de « général Ben Laden », le colonel Méa, l'évêque Édouard Mathos et « Oyoh ». Toutes les enquêtes devraient accorder une attention toute particulière à la responsabilité du commandement.

*Au gouvernement de la République centrafricaine:*

2. **S'engager à respecter strictement les résolutions 1738 (2006) et 2222 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, et mettre en œuvre le plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (2012).** L'article 7 de la résolution 1738 du CSNU et l'article 5 de la résolution 2222 du CSNU soulignent les obligations de la RCA au regard du droit international, visant à mettre fin à l'impunité et à poursuivre les responsables de graves violations du droit humanitaire international.

*À la communauté internationale:*

3. **Les États sont instamment priés de mettre en place un nouveau visa d'urgence pour les journalistes en danger, et de prévoir également l'octroi d'un visa aux membres de la famille proche du journaliste en danger,** conformément au *Rapport sur l'octroi d'un refuge sûr aux journalistes en danger* du Groupe indépendant d'experts juridiques de haut niveau sur la liberté des médias. Ce rapport fait valoir qu'un visa d'urgence associé à une prise en charge renforcée après la réinstallation (temporaire) peut empêcher l'assassinat de journalistes ou les graves conséquences physiques et psychologiques provoquées par les attaques et menaces dont ils sont les victimes, comme en témoigne le cas d'Elisabeth. Les journalistes en détresse, en particulier les journalistes locaux, se heurtent souvent à des obstacles pour l'obtention d'un visa, ce qui engage sérieusement leur sécurité. Ainsi, ils sont confrontés notamment à des retards de

procédure dans l'obtention des visas, à la criminalisation des activités journalistiques, ce qui les empêche d'obtenir un visa, à des menaces et des problèmes après leur réinstallation, ainsi qu'à l'impossibilité de reprendre leur travail. Ce type de visa devrait être accessible à un petit nombre de journalistes du monde entier se trouvant en situation de danger de mort et sollicitant que cette aide leur soit accordée.

Comme l'indique, à raison, le rapport du groupe de haut niveau: «quitter leur pays d'origine, du moins tant qu'une menace pèse sur leur sécurité, est trop souvent le seul moyen pour ces journalistes d'éviter le harcèlement, l'enlèvement, l'incarcération, la violence ou même l'assassinat pour des motifs politiques. Il ne s'agit pas d'une décision prise à la légère, ni d'une décision motivée par le désir de se réinstaller de façon permanente: le souhait de se déplacer est motivé par la nécessité.» Ce visa d'urgence comblerait une lacune importante dans le régime actuel de relocalisation sûre. En particulier, les journalistes faisant l'objet d'une menace imminente devraient pouvoir se mettre à l'abri rapidement et en toute sécurité - les voies actuelles les privant de cette possibilité.

4. **Soutenir l'appel à la création d'un groupe d'enquête international indépendant.**

Une équipe spéciale d'enquête internationale indépendante peut constituer un point d'entrée essentiel en matière de justice, dans des contextes où la corruption, la faiblesse des institutions ou le manque de ressources entravent les enquêtes menées par les autorités nationales. La *Task Force* devrait être composée d'experts de l'investigation, de la médecine légale et du droit, qui seraient déployés sur les scènes de crime, ou apporteraient leur aide aux enquêteurs nationaux sous d'autres formes. Dans l'idéal, ce mécanisme devrait être mis en place par les Nations unies, comme l'avait proposé, à l'origine, l'ancien rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Agnès Callamard. Les États devraient soutenir cette initiative et contribuer au groupe de travail en lui apportant des fonds, une liste d'experts qu'ils pourraient solliciter, un soutien diplomatique et des actions de sensibilisation, en particulier les États membres de la Coalition pour la liberté des médias et signataires de l'Engagement mondial pour la liberté des médias.

5. **Soutenir l'appel à la création d'un nouveau représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la sécurité des journalistes,** afin que le Secrétaire général, l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil de sécurité puissent s'engager plus efficacement dans l'attribution des responsabilités des crimes commis contre les journalistes.

Nommé par le Secrétaire général, le Représentant spécial aurait notamment pour mandat de suivre l'évolution des enquêtes sur les attaques perpétrées contre les journalistes et de favoriser la coopération avec les autorités nationales compétentes. Dans le cas d'Elisabeth Blanche Olofio, un Représentant spécial des Nations unies aurait pu inciter les autorités centrafricaines à participer à l'évacuation d'Elisabeth et prier la République démocratique du Congo d'émettre un visa pour faciliter son transfert à l'hôpital Panzi de Bukavu.

6. **In close collaboration with International NGOs, start exploring the creation and implementation of an 'Alert Database' where journalists and their relatives and colleagues, and members of civil society can collect and store evidence (photos, video, text messages, documents, etc.) concerning threats against and attacks on journalists.** Too often, crucial evidence and testimonies are lost over time, especially where it takes years to investigate crimes against journalists. Providing relatives and colleagues with a system to collect and upload evidence and testimonies of attacks on journalists can help NGOs and the international community to better monitor those attacks and provide adequate emergency, legal, and security assistance.

# A Safer World For The Truth